



BROCHURE TECHNIQUE

**CHAMPIONNAT NATIONAL PAR EQUIPES
FEDERAL – FEDERAL 1**

05-06 et 07/07/2024

ARNAS (69)

LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

// UNE FÉDÉRATION AFFINITAIRE MULTI-ACTIVITÉS

Créée en 1898, La Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) développe et propose des activités liées aux domaines sportifs, artistiques et culturels, des activités socio-éducatives ainsi que des actions de loisir pour tous. Forte de ses 123 000 adhérents et 1 300 associations affiliées, la FSCF encourage l'accès à la pratique de ses activités sous toutes ses formes : initiation, découverte, loisir et/ou compétition. Reconnue d'utilité publique, la FSCF est ouverte à tous sans distinction, dans le respect des idées, des possibilités et des particularités de chacun. Elle organise de nombreuses compétitions, manifestations et autres rencontres toutes placées sous le signe de la convivialité et animées par la même ambition, celle du partage et de l'épanouissement dans la pratique de son activité.

Outre les activités qu'elle propose, la FSCF **favorise la formation des bénévoles et des professionnelles** (Brevets fédéraux, BAFA/BAFD, Brevets professionnels, Certificats de qualification, etc.), et développe ainsi depuis de nombreuses années un programme de formation ambitieux tant pour l'encadrement bénévole que professionnel.

// LE PROJET ÉDUCATIF DE LA FSCF

La fédération défend un projet éducatif basé sur des valeurs universelles et humanistes. À travers ses différentes pratiques et actions qu'elle propose, la fédération vise à l'épanouissement harmonieux de la Personne dans toutes ses dimensions.

Dans cet esprit, la Fédération Sportive et Culturelle de France fonde ses objectifs éducatifs essentiellement sur des valeurs d'ouverture, de respect, d'autonomie, des responsabilités et de solidarité.

// CHIFFRES CLÉS

1. Plus de 123 000 adhérents,
2. 1 300 associations affiliées,
3. une présence dans 82 départements métropolitains ainsi qu'en Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion et en Polynésie Française et dans 12 comités régionaux,
4. 120 activités sportives, artistiques et culturelles,
5. 40 compétitions ou rencontres nationales organisées chaque année,
6. 17 114 journées de formation (toutes formations confondues hors formations professionnelles).



LE MOT DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL



C'est toujours avec beaucoup de plaisir que la grande famille fédérale se retrouve à l'occasion des manifestations sportives et culturelles qu'elle organise chaque année.

Le Championnat National par équipes Fédéral / Fédéral 1 de gymnastique féminine organisé par CD RHÔNE ET COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DU RHÔNE perpétue cette longue tradition des rencontres et championnats annuels qui permettent à des milliers de pratiquants, jeunes et moins jeunes, de se réaliser et de s'épanouir.

A travers ces évènements, la Fédération sportive et culturelle de France s'emploie depuis 125 ans à offrir à ses adhérents des lieux où s'expriment le vivre ensemble, le lien social et, au-delà, la convivialité et le plaisir partagé.

Plaisir de la confrontation sportive, de l'expression artistique, de l'épanouissement individuel et collectif à travers la pratique d'une activité dans le respect des valeurs du projet éducatif, cette satisfaction n'existerait pas sans le concours des milliers de bénévoles qui, forts de leur savoir-faire, mais plus encore de leur engagement, vous accueillent. Qu'ils soient dirigeants ou adhérents, quelle que soit la hauteur de leur investissement, je leur adresse ma reconnaissance.

Bravo aux CD RHÔNE ET COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DU RHÔNE et aux commissions nationales pour le travail réalisé.

Merci aux adhérents pour leur présence, à la municipalité pour son accueil, aux partenaires publics ou privés pour leur accompagnement.

Bon week-end à tous et que la fête soit belle !

Christian Babonneau

1/ CONSIGNES GENERALES

Dès votre arrivée vous devrez vous rendre à l'accueil, ouvert le vendredi à partir de 16h00, pour y retirer vos dossiers et régler les frais afférents à vos repas et engagements, effectuer le pointage et juges présents.

Les membres du Jury doivent également se présenter à l'Accueil, indiquant leur numéro d'affectation et confirmer leur présence auprès des responsables juges de la commission nationale.

ATTENTION ! Les juges ne se déplaçant à l'accueil pas le vendredi sont priés de téléphoner avant 20 heures le vendredi à Marie-Odile HANSSSENS : 06.42.04.47.47. ou damod.hanssens@orange.fr pour confirmer leur participation.

1. ACCUEIL

**Salle ESCALE
2726, Route de Longsard
69400 ARNAS**

Téléphone de l'Accueil :

07.69.26.63.25

Cette ligne ne sera ouverte que pendant la durée du championnat

Mail : ff12024inscriptions@gmail.com

2. DÉROULEMENT DES MANIFESTATIONS

1.1 VENDREDI 5 JUILLET 2024

- 16h00 - 23h00 :** Accueil des associations et des juges à la salle Escale, 2726, Route de Longsard 69400 ARNAS
- 18 h 00 :** Rassemblement des championnes 2023 (12 gymnastes et 1 entraîneur) au niveau de l'Esplanade de la salle Escale, 2726, Route de Longsard 69400 ARNAS – sous l'arche FSCF à l'accueil
- 18 h 30 :** Réception et remise des Drapeaux Fédéraux / Trophées Annick LOUVARD et Jean VINTZEL
- 20 h 30 – 22 h 00 :** Réunion du comité technique dans la salle de réunion (RDC) de la salle Escale, 2726, Route de Longsard 69400 ARNAS

1.2 SAMEDI 06 JUILLET 2024

- 7 h 45** **FEDERAL AINEES ET JEUNESSES**
Salle Escale – 2726, Route de Longsard 69400 ARNAS
- 8 h 00** **FEDERAL 1 AINEES**
Salle Escale (côté mur escalade) 2726, Route de Longsard 69400 ARNAS
- SECRETARIAT DE COMPETITION :** même salle pour les 2 plateaux (salle entre les 2 plateaux)
- 8 h 30** **FEDERAL 1 JEUNESSES**
Palais des Sports 169, rue Auguiot 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
- SECRETARIAT DE COMPETITION :** Positionné dans une salle attenante
- 20 h 45-23 h30 :** **Fête de Nuit**
Salle ESCALE 2726, Route de Longsard 69400 ARNAS
1^{ère} partie : Team gym, accrosport et dansense
- 21 h 00** **Repas officiel :**
Salle au 2^{ème} étage - ESCALE 2726, Route de Longsard 69400 ARNAS

1.2 DIMANCHE 07 JUILLET 2024

- 9 h 30** Accueil de toutes les associations
Salle ESCALE 2726, Route de Longsard 69400 ARNAS
- 10 h 00** Défilé des associations devant le public puis placement dans les gradins
- 10 h 30** Temps de Sens : Bien-être mental
- 11 h 30** Palmarès
- 13 h 00** Remise panier repas

3. MEMBRES OFFICIELS DE LA FÉDÉRATION

Président Général de la FSCF	Christian BABONNEAU
Vice-présidente des activités Gymniques et d'Expression	Dominique JOLY
Déléguée à la gymnastique féminine	Sophie ERIDIA

4. MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE

Fonction	Nom
Responsable national	Youri DARBOURET
Responsable de la compétition	Elisabeth JEAN
Directeur de concours-FJA	Magaly HARS
Directeur de concours-FJA	Elisabeth MORICET
Directeur de concours-F1A	Christelle COLLOMB
Directeur de concours-F1A	Vincent GINET
Directeur de concours-F1J	Olivia HARDOUIN
Directeur de concours-F1J	Brice CROTET
Responsable juges plateau- FAJ	Marie Odile HANSENS
Responsable juges plateau F1A	Lionel GRES
Responsable juges plateau F1J	Germinal FLORES
Responsable secretariat-FAJ	Marie-Laure LOSANO
Secretariat -F1A	Isabelle DUBREUIL
Secretariat-F1J	Muriel BIADATTI

HORAIRES SUR LE SITE

TABLEAUX RECAPITULATIFS

***En cas de désaccord
entre les tableaux récapitulatifs des
horaires par club
et les horaires de chaque catégorie,
SEULS CES DERNIERS FONT FOI.***

5. INSTRUCTIONS TECHNIQUES A L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS ET DES JUGES

DISCIPLINE et TENUE

- Les gymnastes sont priées de respecter les installations afin de conserver en excellent état les salles et terrains que la ville met à leur disposition.
- Il est interdit de consommer sur les plateaux de compétition.

L'importance et l'organisation d'une telle manifestation nécessitent le respect des consignes et des horaires établis, ceci dans l'intérêt de tous, pour le bon déroulement de ces championnats.

TENUE VESTIMENTAIRE

Gymnastes (cf. art DCE-2.2 – Règlement des activités 2023-2024)

- Justaucorps identiques pour toutes les gymnastes d'une même équipe (*les marques de fabrication peuvent être différentes*).
- Justaucorps en tissu non transparent, avec ou sans manches.
- Les bretelles de moins de 2 cm ne sont pas autorisées.
- L'échancrure ne doit pas dépasser l'aîne.
- Les justaucorps à bride, style danse, ne sont pas autorisés.
- Les brassières (sous-vêtement) sont autorisées.
- Le port de bijoux (bracelet, collier, montre) est interdit. Seules les petites boucles d'oreilles (clous d'oreilles) et alliances sont autorisées.
- Le port du strapping (bandage) est autorisé.
- Le port des maniques est autorisé.
- Le port des chaussettes et/ou chaussons est autorisé.
- **Le port de l'écusson n'est pas obligatoire.** Pas de pénalité pour présence d'écusson sur certains justaucorps.
- Justaucorps académique autorisé (justaucorps une pièce avec les jambes couvertes des hanches aux chevilles). Possibilité de porter un collant de la même couleur du justaucorps par-dessous ou dessus le justaucorps (pas de marque apparente en grosse écriture). La tenue doit être identique lors du mouvement d'ensemble.

Entraîneurs (cf. art DCE-2.2 – Règlement des activités 2023-2024)

Tenue uniforme pour toute l'association : SURVÊTEMENT complet aux couleurs de leur association ou tee-shirt ou débardeur blancs ou aux couleurs de l'Association et pantalon de survêtement (legging autorisé pour les monitrices), chaussures de sport blanches (claquettes et tongs interdites).

Juges (cf. art DCE-2.2 – Règlement des activités 2023-2024)

- Féminin : ensemble blanc (jupe, robe ou pantalon) veste bleu marine
- Masculin : pantalon ou bermuda gris, haut blanc, veste bleu marine

Pour tous, impérativement tennis ou chaussures de sport à dominance blanches

LICENCES :

Les licences et cartes de Juges seront exigées pour tous les participants à la compétition.

AUTORISATION PARENTALE

Pour toute gymnaste mineure, se munir de l'autorisation parentale permettant d'opérer en cas d'urgence.

CONTRÔLE DES POINTS

Celui-ci a été établi afin d'éliminer, au maximum, le nombre d'erreurs possible. Il est obligatoire pour éviter tout litige.

Il est recommandé aux entraîneurs de le faire à la fin des épreuves de leur équipe. Se présenter, ou téléphoner, au secrétariat (demander le N° au directeur de concours) pour contrôler le total de points, au plus tôt 20 minutes après la fin de l'horaire, et au plus tard 1 heure après la fin de toutes les épreuves.

Dans le cas de non-exécution de ce contrôle de points, aucune réclamation ne sera prise en considération. Le classement établi par le Secrétariat restera seul valable.

FIN DU CONTRÔLE DES POINTS : 21h00

RAPPEL

Art CNE – 1.1 – Règlement d'activité 2023-2024

Toutes les gymnastes d'une équipe doivent exécuter toutes les épreuves y compris le mouvement d'ensemble.

Art CNE – 1.2 – Règlement d'activité 2023- 2024

Il est absolument interdit de présenter une équipe avec un nombre de gymnastes inférieur ou supérieur à celui qui est imposé. L'équipe doit concourir dans la catégorie correspondante à son effectif réel.

Art CNE – 1.3 – Règlement d'activité 2023-2024

Lorsque les notes à un degré sont en nombre supérieur au nombre maximum de gymnastes autorisées, les notes les plus hautes au-dessus du maximum autorisé ne sont pas prises en compte et une pénalité de **8 points** est appliquée par note annulée.

Lorsque les notes à un degré sont en nombre inférieur au nombre minimum imposé de gymnastes, les notes manquantes sont comptabilisées comme une note a 0.

Lorsque le nombre de gymnastes exécutant le Mouvement d'Ensemble ou un agrès, est inférieur ou supérieur au nombre de gymnastes passées au contrôle des licences ou au nombre minimum imposé de gymnastes de la catégorie, une pénalité de **8 points**, est appliquée par gymnaste manquante ou supplémentaire, sauf gymnaste blessée.

De plus, en cas de sureffectif, la meilleure note concernée est annulée, en cas de sous-effectif, la note de 0 sera obligatoirement comptabilisée à la place de la note manquante. (La lettre « a » sera inscrite à la place de la note manquante ce qui induira une pénalité automatique de 8 points).

SURCLASSEMENT Art CNE – 1.5 Règlement d'activité 2023-2024

Sur un même championnat, par manque d'effectif, il est possible, à condition de n'engager qu'une seule équipe « Ainées », de faire concourir en Ainées, des gymnastes qui sont en dernière année Jeunesses, selon les quotas autorisés ci-dessous :

Catégories fédérales

Catégories Fédérales	
Fédéral	2 gymnastes
Fédéral 1 et 2	
Fédéral 2 et 3	

Ces gymnastes :

- Effectuent au maximum le 5^{ème} degré
- Respectent les normes d'agrès Ainées
- Exécutent le Mouvement d'Ensemble Ainées.

Dans un concours se déroulant sur une journée ou étalé sur un ou deux week-ends, ces gymnastes ne peuvent pas participer en catégorie Jeunesses.

BLESSURE D'UNE GYMNASTE

Se reporter à l'article DCE -3.4 **Règlement d'activité 2023-2024**

Les feuilles de déclaration d'accident seront à la disposition des secours à l'infirmerie.

RECLAMATIONS- (DCE -3.7 Règlement d'activité 2023-2024)

Les Jurys d'agrès n'ont pas à répondre aux demandes de justification de note formulées directement par les entraîneurs.

Les réclamations doivent être déposées par écrit auprès du responsable des juges du plateau, accompagnées d'une caution de 15 €.

Elles seront examinées par le Jury d'appel constitué :

- Du Responsable de la CNGF,
- Du Président du Jury,
- Du Responsable des Juges du plateau (si différent du Président du Jury),

Qui après consultation des Juges concernés, informera l'entraîneur de sa décision.

La décision est sans appel.

La caution est restituée uniquement en cas de modification de note. Dans le cas contraire, la caution est encaissée.

Toute réclamation verbale ou s'appuyant sur un enregistrement vidéo de la compétition ou déposée après lecture du palmarès ne sera pas acceptée.

5. CONSIGNES AUX RESPONSABLES D'AGRES, SECRETAIRES D'AGRES ET CONTROLEURS DE LICENCES

CONSIGNES et AFFECTATION des JUGES

Les Juges Fédéraux, Libres, 6^{ème} degré ont été pris en priorité, sans tenir compte de l'inscription des équipes de leur Association et en respectant les choix d'agrès indiqués sur les propositions de Juges.

Les jurys notent tous les degrés à l'agrès désigné, toutefois :

- En F1A, les 6^{ème} degré seront jugés par :
 - o Les jurys des agrès N°1 et N°2 en table de saut, barres, poutre et sol
- En F1 J, les 5^{ème} degré seront jugés par les jurys 1 des agrès N°1 et N°2 en table de saut, barres, poutre et sol

IMPORTANT : en cas de désaccord dans les affectations, entre la liste nominative et les tableaux des JURYS, SEULS ces DERNIERS FONT FOI

Nous demandons aux Juges :

- De ne pas quitter le plateau avant que les directeurs de concours n'aient récupéré toutes les notes et ne donnent le feu vert,
- De conserver, sur leur carnet, leurs notes, le N° des gymnastes et le N° de l'Association. Ces notes peuvent être utiles en cas de perte d'une feuille de pointage ou de réclamation.

L'utilisation par les Juges de téléphones portables durant les épreuves est formellement interdite.

AVIS concernant la DEFECTION de MEMBRES du JURY

Vous figurez dans le Jury, soit en tant que Juge, soit en tant que Remplaçant, Responsable ou Secrétaire d'agrès. Votre présence conditionne le bon déroulement de la compétition. Si, pour une raison sérieuse, vous ne pouvez assumer vos fonctions, veuillez en informer immédiatement la Fédération et l'Organisateur

* à la FEDERATION : à Pascal LEGOUIC : 01 43 38 89 87 ou pascal.legouic@fscf.asso.fr

* aux responsables du jury : à Marie-Odile HANSSSENS : 06.42.04.47.47. ou damod.hanssens@orange.fr

RAPPEL :

Tout juge affecté dans le jury, même comme remplaçant et absent le jour de la compétition, entraînera pour l'Association l'ayant proposé le paiement d'une amende de 200 euros.

Tout juge absent à la suite de la défection de son équipe qui surviendrait moins de 15 jours avant la date de la compétition entraînera une amende 200 euros faute de quoi l'association ne pourra participer aux championnats nationaux par équipe l'année suivante.

6. CONSIGNES AUX ENTRAINEURS

Briefing des entraîneurs :

Les entraîneurs, muni du **BON** de compétition qui leur aura été remis lors de leur arrivée à l'accueil, se réuniront à la table de Direction de concours pour entendre toutes les informations utiles au bon déroulement de la compétition. Ils auront lu avant la compétition, le briefing des juges.

Le BON de compétition sera de la couleur suivante :

FA	FJ	F1A	F1J
----	----	-----	-----

Pour information, il n'y a plus de dossier de compétition à récupérer, celui-ci sera déposé à la table des secrétaires d'agrès (positionnés de chaque côté de la table de Direction de concours) chargés de collecter toutes les notes des gymnastes, les entraîneurs pourront venir consulter le dossier quand ils le souhaiteront durant la compétition.

Contrôle des licences :

Bien respecter les horaires indiqués dans le fichier horaire.

L'équipe se présente en tenue au contrôle des licences, munie de la feuille de contrôle des licences jointe dans la brochure : les gymnastes et entraîneurs présenteront leurs licences valides pour l'année.

Vous pouvez vous présenter avec une feuille informatique que vous aurez faite vous-mêmes.

Dès le contrôle de licences, vous devrez indiquer, les mentions suivantes :

- Sur le dos de la main gauche :
 - o N° de compétition de l'association, pour la catégorie F1A, rajouter le tirage au sort (A ou B ou 1A ou 1B ou 2A ou 2B).
- Sur le dos de la main droite :
 - o Le numéro de la gym (indiqué sur la feuille de contrôle de licence)

Le contrôleur de licences apposera un tampon attestant de son passage au contrôle de licences.

Compétition :

L'entraîneur présentera à chaque secrétaire d'agrès la partie de la feuille de répartition des degrés par agrès jointe à la brochure

FAJ	F1A	F1J
3 tables de saut	3 tables de saut	3 tables de saut
3 barres asymétriques	3 barres asymétriques	2 barres asymétriques
3 poutres	3 poutres	3 poutres
3 sols dynamiques	2 sols dynamiques + 1 piste gonflable	3 pistes gonflables

F1A	F1J
En F1A, les 6èmes degrés seront jugés par : - Les jurys des agrès N°1 et N°2 en table de saut, barres, poutre et sol	En F1J, les 5èmes degrés seront jugés par le premier jury des agrès N°1 et N°2 en table de saut, barres, poutre et sol

Chaque gymnaste est tenue d'annoncer son N° et le degré qu'elle exécute.

Pour aider à la répartition de vos gymnastes, nous vous proposons une grille de répartition aux agrès pour que vous puissiez noter à l'avance le n° de chaque gymnaste sur l'agrès concerné.

Pour tous les agrès : vous remplirez la fiche répartition des gyms et des degrés à chaque agrès que vous donnerez au responsable d'agrès.

TABLE DE SAUT :

Vous pouvez regrouper toutes les gymnastes qui utilisent un double tremplin ou un trampo-tramp sur une seule table si cela ne déséquilibre pas trop la répartition.

BARRES ASYMETRIQUES :

Les gymnastes de grande taille ont le droit de monter les 2 barres de la même hauteur à condition d'en avoir obtenu l'autorisation écrite par le responsable des juges du plateau (cf feuille annexe). L'entraîneur doit remettre la barre à hauteur normale après le passage de la gymnaste. **C'est la barre N°1 qui peut monter.**

SOL :

Vous remplirez à l'avance la fiche musique de sol pour répartir vos filles au mieux sur toutes les bandes de sol. Vous présenterez cette feuille au responsable d'agrès lorsque vous arriverez au sol.

Attention il faut minimiser le nombre de passage de la musique.

LE MOUVEMENT D'ENSEMBLE :

Le mouvement d'ensemble s'exécute sur 2 lignes équilibrées, en respectant un écart de 2 mètres au maximum entre les 2 lignes.

5 minutes d'échauffement autorisées (dont un passage en musique possible).

Les mouvements d'ensemble des catégories F/J se dérouleront sur le plateau de compétition, pour les catégories F1A et F1J dans des salles attenantes au plateau de compétition.

ORDRE DE PASSAGE AUX AGRES

Saut-Ensemble-Barres-Poutre Sol

FEDERAL JEUNESSES ET AINEES

LIEU : Salle Escale =2726, Route de Longsard 69400 ARNAS

DIRECTEURS de CONCOURS

Magaly HARS

Elisabeth MORICET

RESPONSABLE des JUGES

Marie-Odile HANSSENS

TABLEAU de REPARTITION Fédéral A et J (art. CNE – 3.1 Règlement des Activités 2023-2024)

Nombre de Jeunesses	Minimum imposé par degré	Maximum autorisé par degré		
	5 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
8 à 12	6	12	6	0
Nombre d'Aînées	Minimum imposé par degré	Maximum autorisé par degré		
	6 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}
8 à 12	6	12	6	2

ORGANISATION MATERIELLE

Temps prévu par rotation : 20 minutes pour le Fédéral Jeunesses (par 2 équipes) - 26 minutes pour le Fédéral Aînées (par 2 équipes)

Nombre d'agrès	Nombre de jurys	Temps d'échauffement
3 Tables de Saut	6	7,40 min au 1 ^{er} agrès, puis 6,40 min
3 Barres asymétriques	6	7,40 min au 1 ^{er} agrès, puis 6,40 min
3 Poutres	6	5 min au 1 ^{er} agrès, puis 4 min
3 Sols dynamiques	6	5 min au 1 ^{er} agrès, puis 4 min

Nom de l'association _____

LISTE DES GYMNASTES composant l'équipe (à inscrire par ordre alphabétique et à présenter obligatoirement le jour du championnat au contrôle des licences)

N° de la gym	N° licence	NOM et Prénom	Date de Naissance
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			

LISTE DES ENTRAINEURS

NOM et Prénom	N° licence

Signature de l'entraîneur

Le 06 juillet 2024

Fédéral Jeunesses Association N°
Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	
	5ème				
	5ème				
	4ème				
	4ème				
	5ème				

Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :
Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès.
Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

Exemplaire responsable d'agrès

Fédéral Jeunesses Association N°
Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	
	5ème				
	5ème				
	4ème				
	4ème				
	5ème				

Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :
Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès.
Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

Nom de l'association _____

LISTE DES GYMNASTES composant l'équipe (à inscrire par ordre alphabétique et à présenter obligatoirement le jour du championnat au contrôle des licences)

N° de la gym	N° licence	NOM et Prénom	Date de Naissance
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			

Les gymnastes nées en 2010 prendront les numéros 13 et 14

LISTE DES ENTRAINEURS

NOM et Prénom	N° licence

Signature de l'entraîneur

Le 06 juillet 2024

Fédéral Aînées Association N°.....
Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	
	5ème - 6ème				
	5ème - 6ème				
	5ème - 6ème				
	3ème - 4ème				

Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :

Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès.

Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

.....
Exemplaire responsable d'agrès

Fédéral Aînées Association N°.....
Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	
	5ème - 6ème				
	5ème - 6ème				
	5ème - 6ème				
	3ème - 4ème				

Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :

Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès.

Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

FEDERAL 1 AINEES

LIEU : Salle Escale (côté mur d'escalade) 2726, Route de Longsard 69400 ARNAS

DIRECTEURS de CONCOURS

Christelle COLLOMB

Vincent GINET

RESPONSABLE des JUGES

Lionel GRES

TABLEAU de REPARTITION Fédéral 1 Ainées (art. CNE – 3.1 Règlement des Activités 2023-2024)

Nombre d'ainées	Minimum imposé par degré	Maximum autorisé par degré		
	6 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}
8 à 12	3	5	7	3

ORGANISATION MATERIELLE

Temps prévu par rotation : 26 minutes pour 2 équipes.

Nombre d'agrès	Nombre de jurys	Temps d'échauffement
3 Tables de Saut	6	7,40 min au 1 ^{er} agrès, puis 6,40 min
3 Barres asymétriques	6	7,40 min au 1 ^{er} agrès, puis 6,40 min
3 Poutre	6	5 min au 1 ^{er} agrès, puis 4 min
3 Sols	6	5 min au 1 ^{er} agrès, puis 4 min

Nom de l'association _____

LISTE DES GYMNASTES composant l'équipe (à inscrire par ordre alphabétique et à présenter obligatoirement le jour du championnat au contrôle des licences)

N° de la gym	N° licence	NOM et Prénom	Date de Naissance
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			

Les gymnastes nées en 2010 prendront les numéros 13 et 14

LISTE DES ENTRAINEURS

NOM et Prénom	N° licence

Signature de l'entraîneur

Le 06 juillet 2024

FEUILLE DE REPARTITION DES DEGRES PAR AGRES

Nom de l'Association :
.....N°

Nom de l'Association :
.....N°

Fédéral 1 Aînées

SAUT

Fédéral 1 Aînées

BARRES

3ème degré	4ème degré	5ème degré	6ème degré

3ème degré	4ème degré	5ème degré	6ème degré

Nom de l'Association :
.....N°

Nom de l'Association :
.....N°

Fédéral 1 Aînées

POUTRE

Fédéral 1 Aînées

SOL

3ème degré	4ème degré	5ème degré	6ème degré

3ème degré	4ème degré	5ème degré	6ème degré

.....
 Veuillez remplir les 4 tableaux selon le degré de chaque gymnaste à chaque agrès.

Vous inscrivez le N° de votre gym dans la case correspondant à chaque agrès (1 gymnaste par ligne), (case jaune obligatoire, case grise interdite)

12 gyms au maximum. Cases jaunes obligatoires, grises interdites.

Vous découperez la feuille en 4 pour présenter le tableau au secrétaire d'agrès correspondant. Les gymnastes de 2010 auront les N° 13 et 14.

Fédéral 1 Aînées Association N°.....
Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	
1	5 ^{ème} - 6 ^{ème}	6 ^{ème}	6 ^{ème}		
2	5 ^{ème} - 6 ^{ème}	6 ^{ème}	6 ^{ème}		
	5 ^{ème} - 6 ^{ème}	6 ^{ème}			
	5 ^{ème} - 6 ^{ème}				
	3 ^{ème} - 4 ^{ème}				

Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :

Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès (attention aux 6^{ème} degré)

Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

Exemplaire responsable d'agrès

Fédéral 1 Aînées Association N°.....
Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	
1	5 ^{ème} - 6 ^{ème}	6 ^{ème}	6 ^{ème}		
2	5 ^{ème} - 6 ^{ème}	6 ^{ème}	6 ^{ème}		
	5 ^{ème} - 6 ^{ème}	6 ^{ème}			
	5 ^{ème} - 6 ^{ème}				
	3 ^{ème} - 4 ^{ème}				

Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :

Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès (attention aux 6^{ème} degré)

Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

FEDERAL 1 JEUNESSES

LIEU : Palais des Sports 169, rue AUGUIOT - 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

DIRECTEURS de CONCOURS

Olivia HARDOUIN

Brice COTERET

RESPONSABLE des JUGES

Germinal FLORES

TABLEAU de REPARTITION Fédéral 1 Jeunesses (art. CNE – 3.1 Règlement des Activités 2023-2024)

Nombre de jeunesses	Minimum imposé par degré	Maximum autorisé par degré		
	5 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
8 à 12	3	5	9	2

ORGANISATION MATERIELLE

Temps prévu par rotation : 15 minutes par équipe

Nombre d'agrès	Nombre de jurys	Temps d'échauffement
3 Tables de Saut	6	6 min au 1 ^{er} agrès, puis 5 min
2 Barres Asymétriques	4	6 min au 1 ^{er} agrès, puis 5 min
3 Poutres	6	5 min au 1 ^{er} agrès, puis 4 min
3 Sol (3 pistes gonflables)	6	5 min au 1 ^{er} agrès, puis 4 min

Nom de l'association _____

LISTE DES GYMNASTES composant l'équipe (à inscrire par ordre alphabétique et à présenter obligatoirement le jour du championnat au contrôle des licences)

N° de la gym	N° licence	NOM et Prénom	Date de Naissance
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			

LISTE DES ENTRAINEURS

NOM et Prénom	N° licence

Signature de l'entraîneur

Le 06 juillet 2024

Fédéral 1 Jeunesses Association N°.....

Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	
1	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}		
2	3 ^{ème} - 4 ^{ème}				
3	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}		
4	3 ^{ème} - 4 ^{ème}				
5	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}		
	3 ^{ème} - 4 ^{ème}				

Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :

Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès (attention aux 5^{ème} degré)

Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

Exemplaire responsable d'agrès

Fédéral 1 Jeunesses Association N°.....

Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	
1	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}		
2	3 ^{ème} - 4 ^{ème}				
3	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}		
4	3 ^{ème} - 4 ^{ème}				
5	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}		
	3 ^{ème} - 4 ^{ème}				

Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :

Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès (attention aux 5^{ème} degré)

Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

DIMANCHE

- 9 h 30** Accueil de toutes les associations
Salle ESCALE 2726, Route de Longsard 69400 ARNAS
- 10 h 00** Défilé des associations devant le public et placement dans les gradins
- 10 h 30** Temps de Sens : **Bien-être mental**
- 11 h 30** Palmarès
- 13 h 00** Remise panier repas

Programme du festival

- ∞ Défilé des drapeaux et des associations
 - ∞ Entrée des juges
 - ∞ Entrée du club organisateur et des bénévoles puis remise des drapeaux et trophées fédéraux
 - ∞ Mot d'un représentant de la Mairie et du Président de la FSCF ou du représentant du Président Général de la FSCF
1. Palmarès Ensembles Fédéral 1 et Fédéral JEUNESSES
 2. Mouvement d'ensemble JEUNESSES
 3. Palmarès de la catégorie Fédéral 1 puis Fédéral JEUNESSES
 4. Palmarès Ensembles Fédéral 1 et Fédéral AINEES
 5. Mouvement d'ensemble AINEES
 6. Palmarès de la catégorie Fédéral 1 puis Fédéral AINEES
 7. Défilé des équipes championnes

CONSIGNES POUR LE DIMANCHE

TENUE des ENTRAINEURS Art.DCE – 2.1 Règlement des activités 2023-2024 :

SURVÊTEMENT complet aux couleurs de leur association ou tee-shirt ou débardeur blancs ou aux couleurs de l'Association et pantalon de survêtement (corsaire autorisé pour les monitrices), chaussures à dominante blanche.

Pour le Festival, les entraîneurs n'entrent dans le gymnase que s'ils sont en tenue réglementaire et **sans** gros sac.

TENUE des GYMNASTES :

Festi-Fédé

- Justaucorps
- Chaussons blancs ou chaussures blanches légères. Si les chaussures ne sont pas conformes, les filles rentreront pieds nus dans le gymnase pour le festival.

PANCARTE et DRAPEAU

Chaque Association doit avoir **son drapeau et sa pancarte**. Les associations **entrent** tous les drapeaux entrent ensemble et chaque association entre dans le gymnase avec sa pancarte.

PANCARTE

Elle doit être sur fond blanc, propre et lisible et mentionner :

- Le nom du CLUB en entier
- La ville et le département en LETTRES

Pour les nouvelles Associations, les normes demandées sont :

- Largeur 70 cm
- Hauteur 35 cm
- Longueur du manche +/-1m50

RECOMMANDATIONS aux ENTRAINEURS- Art.DCE – 3.6.1 Règlement des activités 2023-2024

La présence de toutes les équipes est indispensable le dimanche matin.

Vous êtes un exemple pour vos gymnastes. Votre attitude et votre motivation pour les différentes manifestations seront le fruit de l'image qu'elles donneront de la Fédération :

Toute attitude et comportement jugés incorrects et persistants malgré un avertissement de la part d'un membre de la CNGF, entraînera le déclassement de l'équipe.

Tout retard, mauvaise tenue ou indiscipline caractérisés d'une gymnaste, d'un entraîneur, d'une équipe ou d'une association peuvent être sanctionnés par la commission nationale.

La pénalité est appliquée sous forme d'une réduction de points sur le total obtenu par l'équipe ou l'association. La valeur de la pénalité est laissée à l'appréciation de la commission nationale.

Pour toutes les manifestations :

- Respecter l'horaire, être attentif aux consignes des membres de la CNGF et de l'organisation.
- Participer activement en ayant du RESPECT à l'égard d'un moment qui est à l'image de notre identité et qui réunit tout le monde à travers la joie d'être ensemble.

Pendant toute la durée du festival, suivre les consignes données au micro et les instructions des Membres de la C.N.G.F. qui sont responsables du bon déroulement de celui-ci, nous vous en remercions par avance.

CONSIGNES POUR LE FESTIVAL

Défilé dans le gymnase :

Pancarte en avant de l'association tournée vers les tribunes pour que l'animateur puisse lire le contenu de la pancarte

Gymnastes par vague de 5 : entraîneurs sur une dernière vague

Ordre du défilé

- Les drapeaux de toutes les associations
- Les associations
- Les Juges
- Les organisateurs
- Les trophées fédéraux

Les 3 premières équipes classées au mouvement d'ensemble de chaque catégorie seront récompensées sur le podium des ensembles.

Après la proclamation du podium des mouvements d'ensemble, les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} au mouvement d'ensemble se placent en 2 lignes derrière le podium sur les points prévus à cet effet, pour les mettre en valeur pour le public et dans l'ordre ci-dessous :

1^{ère} FJ – 2^{ème} FJ – 3^{ème} FJ

1^{ère} F1J – 2^{ème} F1J – 3^{ème} F1J

Podium

1^{ère} FA – 2^{ème} FA – 3^{ème} FA

1^{ère} F1A – 2^{ème} F1A – 3^{ème} F1A

Podium